

**Déclaration FO**

Il n'y a eu aucune trêve des confiseurs pour le peuple de Palestine que l'armée d'Israël bombarde toujours, avec le soutien de notre gouvernement, et dont les premières victimes sont toujours les travailleurs, leurs familles, leurs enfants. La FNEC FP-FO, avec sa Confédération, « apporte son soutien aux victimes civiles israéliennes et palestiniennes, à leurs familles ainsi qu'aux organisations syndicales avec qui elles travaillent ». Elle exige le cessez-le-feu permanent, l'arrêt des bombardements et des déplacements forcés de population, la levée immédiate du blocus de Gaza. La FNEC FP-FO soutient toutes les manifestations et rassemblements sur ces mots d'ordre et appelle les personnels de l'Education nationale à y participer.

Avec sa Confédération, la FNEC FP-FO exige le retrait de la loi immigration. Cette loi régressive et xénophobe va précariser un peu plus les travailleurs immigrés. Sur des dispositions relatives au droit du sol ou à l'accès aux prestations sociales, elle est contraire à nos principes républicains. Avec cette loi, à rebours des principes fondateurs de la Sécurité Sociale, des salariés d'origine étrangère cotiseront mais ne bénéficieront plus des mêmes droits que les autres. Dans le prolongement de cette loi, le gouvernement prévoit même de réformer l'Aide médicale d'Etat qui concerne 320 000 bénéficiaires (travailleurs étrangers) en ne prenant en charge que les « maladies graves ». C'est clairement une marche à la barbarie ! Cette loi est non seulement une loi raciste, c'est aussi une loi anti-ouvrière qui remet en cause les droits des travailleurs et les acquis démocratiques.

Lors de sa conférence de presse du 16 janvier, le président Macron a fait des annonces qui ont été ressenties par beaucoup de personnels comme autant de provocations. Pour ne citer que deux exemples, la généralisation du SNU, ou la modification des grilles horaires du collège, déclarations faites sans aucune concertation et en contradiction avec ses déclarations antérieures. Il a par ailleurs affirmé vouloir remettre en cause le droit à carrière des fonctionnaires sous prétexte d'instaurer une « rémunération au mérite », en réalité un salaire à l'entière discrétion de la hiérarchie. Force Ouvrière syndicat du statut et de la feuille de paie s'opposera à toute mesure renforçant l'arbitraire.

Madame la ministre, c'est peu dire que vos premières déclarations ont choqués les personnels que nous représentons. En faisant la promotion de l'école privée au détriment de l'école publique où « des paquets d'heures » ne sont pas « sérieusement remplacés », vous avez donné une vision pour le moins particulière de l'Ecole publique et de ses personnels. Quel mépris de l'institution que vous êtes pourtant censée représenter !

La FNEC FP-FO vous rappelle que, depuis des années, les ministres qui se sont succédé sous les différents gouvernements du président Macron n'ont eu de cesse, à grands coups de contre-réformes, de s'en prendre à l'Ecole publique : M. Blanquer a supprimé 7900 postes d'enseignants dans les lycées et collèges, M. Ndiaye a supprimé 2000 postes d'enseignants à la rentrée 2023 et M. Attal a programmé la suppression de 650 postes d'enseignants dans les écoles publiques pour la rentrée 2024.

Pour que les absences des enseignants soient « sérieusement remplacées » au sein de l'École publique, allez-vous revenir sur ces suppressions de postes et créer les postes nécessaires ? Ou au contraire allez-vous continuer la politique de destruction de l'École publique mise en œuvre par vos prédécesseurs au plus grand bénéfice de l'école privée ? La FNEC FP-FO le réaffirme plus que jamais : les fonds publics à l'École publique, les fonds privés à l'école privée.

Après la provocation des 2 500 suppressions de postes imposés à coup de 49-3 pour la rentrée 2024, l'ex-ministre de l'Éducation nationale M. Attal a dû se livrer à une opération de déminage lors du Comité Social d'Administration du 21 décembre. Pour autant, et même si les ambitions de destruction de l'École publique ont été revues à la baisse, ces dernières annonces ne sont toujours pas acceptables.

Dans le 1er degré, le nombre de suppressions de postes passe de 1 709 à 650 soit une nouvelle dégradation qui ne va certainement pas aider à « sérieusement remplacer ».

Dans le 2d degré, au lieu des 484 suppressions de postes prévues, le ministre annonce la création de 594 postes. 13 académies perdent encore des postes. Le projet de mettre un tiers des élèves de 6e et de 5e en demi-groupes (15 élèves max) en mathématiques et un quart en français serait financé par la suppression d'une heure de cours pour tous les élèves de 6eme en pérennisant la suppression de la technologie, ce que nous refusons. Cela permettrait au ministre de récupérer 1 500 postes. Mais pour que les demi-groupes soient organisés comme annoncés, il manque encore près de 4000 postes... On est donc loin du compte ! Les établissements n'auront plus aucune marge, mais surtout, tous les niveaux où il n'y aura pas de demi-groupe verront leur effectif exposer : bien plus de 30 élèves par classe ! Quant aux classes de « prépa-lycée », il est prévu d'y consacrer 150 postes, soit, au mieux, une classe par département...

La FNEC FP-FO est partie prenante de la mobilisation intersyndicale soutenue par les associations de spécialistes contre la suppression de CPGE. La grève du 15 janvier a montré la détermination des personnels. Cette politique de fermeture de classes préparatoires dément cruellement la communication officielle sur un prétendu "choc des savoirs" que le ministère proclame vouloir mettre en œuvre dans l'Éducation nationale. La FNEC FP-FO exige l'annulation des fermetures programmées.

Pour les autres personnels : toujours rien ! Zéro création de poste d'infirmière, de médecin, d'assistante sociale, de CPE ou d'AED, alors que le ministre prétend vouloir « lutter contre le harcèlement. » Zéro création de poste pour les personnels administratifs, sauf pour le SNU, le service civique et les missions « régaliennes » (prévention de la radicalisation par exemple).

Et parmi les postes qui manquent aujourd'hui, comment ne pas citer les milliers d'enseignants spécialisés qu'il faudrait nommer et les 23 000 places qui font défaut dans les établissements sociaux et médico-sociaux selon l'aveu même de l'ex-ministre de l'Éducation nationale M. Attal ? Oui, l'École publique est aujourd'hui menacée par les suppressions de postes, par l'avalanche de mesures inacceptables qu'elle subit depuis des années, par le sort réservé aux élèves en situation de handicap ou en grande difficulté... autant de mesures qui rendent insupportables les conditions de travail des personnels ! La FNEC FP-FO appelle les personnels à être en grève et à manifester à Paris le jeudi 25 janvier pour défendre l'École publique, pour revendiquer les créations de postes nécessaires, en particulier dans les établissements sociaux et médico-sociaux, pour exiger un statut et un vrai salaire pour les AESH, pour exiger le retrait de l'acte 2 de l'École inclusive, l'abandon des PIAL et des PAS, censurés par le conseil constitutionnel !

De même, la FNEC FP-FO rappelle que suite à la grève du 12 décembre 2023 contre la réforme de la voie professionnelle à l'appel d'une large intersyndicale avec le SNETAA-FO, 40% des personnels de

LP étaient en grève. Pourtant, le démantèlement des lycées professionnels et de la voie professionnelle sous statut scolaire s'accélère. Cette réforme envisage de modifier l'organisation du travail sur le cycle, notamment en classe de terminale avec des aménagements d'emploi du temps au fil de l'eau. Lors du CSE du 8 janvier 2024, vous n'avez obtenu aucune voix pour. La FNEC FP-FO demande le retrait de la réforme de la voie professionnelle, dans l'unité avec d'autres organisations.

Pour finir, la FNEC FP-FO refuse le gel du point d'indice que voudrait nous imposer le gouvernement et revendique une augmentation immédiate du point d'indice à hauteur de l'inflation d'au moins 10 % tout de suite sans contrepartie et l'ouverture de négociation pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 2000 (28,6%). Le Pacte, qui a imputé l'enveloppe budgétaire prévue pour la revalorisation des enseignants pour instaurer de nouvelles missions supplémentaires, est rejeté par les personnels. Il doit être retiré. L'intégralité du budget doit être consacré à la revalorisation indiciaire de tous les personnels sans contrepartie.

### **Compte-rendu :**

#### **Vœu intersyndical exigeant le maintien des CPGE menacées de fermeture à la rentrée 2024**

*Le ministère a annoncé un prétendu choc des savoirs. Or quelles formations du supérieur élèvent le niveau de connaissance mieux que celles dispensées par les CPGE ?*

*Selon l'article D612-21 du code de l'Éducation, elles visent à « donner aux étudiants en compréhension approfondie des disciplines enseignées et une appréhension de leurs caractéristiques générales. »*

*Les fermetures annoncées pour la rentrée 2024 démentent cruellement la communication officielle sur le choc des savoirs.*

*En province, l'essentiel des classes préparatoires concernées sont des ECG filière déstabilisée par la suppression de la série ES du baccalauréat, par la fusion des anciennes ECS et ECE et enfin par la concurrence des formations privées de type bachelor.*

*Compte tenu de cette situation, il aurait été bon de s'accorder un délai avant de songer à prendre des mesures aussi brutales.*

*A Paris la situation est encore plus scandaleuse. Comme le rectorat veut ouvrir de nouvelles formations post-baccalauréat des CPGE destinées aux bacheliers professionnels, ou des classes préparant le concours de professeurs des écoles, il a décidé de fermer des CPGE qui n'ont aucun problème de recrutement et de mixité sociale. En classe il déshabille Pierre pour habiller Paul.*

*Ces annonces posent la question du sous-financement de l'enseignement supérieur public français.*

La FNEC FP-FO vote pour ce texte dont elle a participé à l'écriture.

#### **Résultat du vote :**

Pour : 54 (FO, FSU, SNIA IPR UNSA, SNALC, CGT, Sud-Education, CFTC, CFE-CGC, FCPE, FAGE...)

Contre : 0

Abstention : 6 (CFDT, MEDEF...)

NPPV : 2 (UNSA)

## **Vœu intersyndical demandant le rétablissement d'un enseignement de technologie en classe de 6<sup>ème</sup>**

*La FNEC FP-FO dénonce la suppression de l'enseignement de la technologie en classe de 6<sup>ème</sup>, suppression décidée par le ministère de l'Education nationale pour financer des dispositifs auxquels elle renonce sans pour autant rétablir les heures retirées. Les professeurs des écoles se voient charger de la lourde tâche de compenser, en partie, dans le cycle 3, les conséquences très négatives de cette décision prise contre l'avis des personnels et de leurs représentants.*

La FNEC FP-FO vote pour ce texte dont elle a participé à l'écriture.

### **Résultat du vote :**

Pour : 54 (**FO**, FSU, UNSA, CFDT, CGT, Sud-Education, CFTC, FCPE, FAGE...)

Contre : 0

Abstention : 3 (SNALC, MEDEF...)

NPPV : 2 (APPEL)

## **Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 novembre 2015 fixant les programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4)**

La FNEC FP-FO constate que les projets de programmes sont riches, ambitieux la question qui se pose est de savoir si leur mise en œuvre sera aisée.

Ils sont supposés s'appliquer dès la rentrée 2024 pour les classes de 5<sup>ème</sup> ce qui laissera peu de temps aux professeurs pour les assimiler, quand bien même des ressources seraient disponibles dès le mois de mai comme le promet le ministère.

Que des références au socle commun disparaissent semble plutôt positif, depuis que le ministère minore la place des savoirs pour majorer celle des compétences les résultats aux enquêtes PISA de la France n'ont jamais été aussi mauvais alors même que PISA est censé évaluer des savoirs.

Mais surtout ces programmes prennent acte de la disparition de l'enseignement de technologie en classe de 6<sup>ème</sup> ce qui constitue une rupture inacceptable de la continuité pédagogique dans cette discipline.

Cette suppression se traduit par des suppressions de postes et des mesures de carte scolaire pour les professeurs.

La FNEC FP-FO vote donc contre ce texte.

### **Résultat du vote :**

Pour : 1 (MEDEF)

Contre : 42 (**FO**, FSU, SNALC, CFDT, CGT, CFTC,

Abstention : 17 (UNSA, CFE-CGC, APEL, FAGE

NPPV : 0

## **Projet d'arrêté accordant la reconnaissance par l'État à des écoles techniques privées pour des formations préparant au brevet de technicien supérieur à compter de la rentrée scolaire 2024**

Tout d'abord la FNEC FP-FO constate que les dossiers présentés sont très succincts et ne permettent pas d'avoir une idée précise de la qualité des formations proposées. Mais surtout elle estime qu'il n'est pas acceptable que la reconnaissance par l'Etat soit accordée à des entreprises privées hors contrat pour des formations post-baccalauréat aux frais d'inscription souvent prohibitifs alors que

des CPGE publiques gratuites pour les étudiants sont menacées de fermeture. La FNEC FP-FO vote contre ce texte.

**Résultat du vote :**

Pour : 0

Contre : 52 (**FO**, FSU, UNSA, SNALC, CGT, CFTC, CFE-CGC, FCPE, FAGE, ...)

Abstention : 4 (MEDEF, APEL...)

NPPV : 4 (CFDT,...)

**Projet d'arrêté portant création de la spécialité « *Construction et aménagement de véhicules* » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance et Projet d'arrêté portant création de la spécialité « *Construction et aménagement de véhicules* » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance**

La demande relative à cette spécialité a été portée par la Fédération Française de Carrosserie Constructeurs adhérente de la Fédération Française de Carrosserie Industrie et Services.

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle « Construction et aménagement de véhicules » pourra poursuivre ses études en baccalauréat professionnel de la même filière ou évoluer vers des responsabilités de niveau supérieur grâce à la formation tout au long de la vie.

La rénovation du baccalauréat professionnel « Construction de carrosseries » (créé en 2010) a pour objectif d'intégrer les évolutions technologiques et règlementaires et de répondre aux besoins en compétences dans toute entreprise de conception, construction, transformation ou aménagement de carrosseries destinée à équiper les véhicules industriels, les véhicules utilitaires, les véhicules de transport de personnes, les remorques et semi-remorques et leurs châssis. La FNEC FP-FO vote ces textes.

**Résultat du vote :**

Pour : 54 (**FO**, FSU, UNSA, CFDT, CFTC, CFE-CGC, FCPE, APPEL, FAGE, MEDEF ...)

Contre : 0

Abstention : 6 (SNALC, Sud-Education, ...)

NPPV : 0

**Projet d'arrêté portant abrogation de la spécialité « *Mise en forme des matériaux* » de certificat d'aptitude professionnelle**

Ce certificat d'aptitude professionnelle (CAP), de niveau 3 créé par arrêté du 31 août 1988 apparaît comme obsolète puisqu'aucun candidat ne s'est inscrit depuis 2018. La FNEC FP-FO vote ce texte.

Résultat du vote

Pour : 54 (**FO**, FSU, UNSA, CFDT, CFTC, CFE-CGC, FCPE, APPEL, FAGE, MEDEF ...)

Contre : 0

Abstention : 6 (SNALC, Sud-Education, ...)

NPPV : 0

**Projet d'arrêté portant création de la spécialité « *Géomètre* » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance DGESCO C1-3.**

La FNEC FP-FO vote ce texte

Résultat du vote

Pour : 54 (**FO**, FSU, UNSA, CFDT, CFTC, CFE-CGC, FCPE, APPEL, FAGE, MEDEF...)

Contre : 0  
Abstention : 6 (SNALC, CGT, Sud-Education)  
NPPV : 0

**Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 juillet 2019 fixant le programme des enseignements de spécialité de la classe terminale conduisant au baccalauréat technologique série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) Projets de textes présentés par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP)**

La loi n° 2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante ayant créé un statut unique pour l'entrepreneur individuel et ayant supprimé progressivement le statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limité (EIRL) le sous-thème 8.1 « L'entreprise individuelle » du programme de Droit de terminale STMG proposée répercute cette évolution du statut de l'entrepreneur individuel. La FNEC FP-FO ne prend pas part au vote.

**Résultat du vote**

Pour : 53 (FSU, UNSA, SNALC, CFDT, CGT, CFE-CGC, FCPE, FAGE, APPEL, MEDEF...)  
Contre : 0  
Abstention : 1 (SNIA-IPR-UNSA)  
NPPV : 6 (FO)

**Projet d'arrêté fixant le thème des travaux d'initiative personnelle encadrée (TIPE) en mathématiques et physique (MP), mathématiques, physique et informatique (MPI), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST) et technologie et biologie (TB) pour l'année scolaire 2024-2025**

Le thème proposé « Transition, transformation, conversion », se veut très liée à l'actualité médiatique. Les professeurs devront veiller à ce qu'il ne serve pas de prétexte polémiques ou à dérives. La FNEC FP-FO ne prend pas part au vote.

**Résultat du vote**

Pour : 47 (FSU, UNSA, SNALC, CFDT, CFTC, FCPE, FAGE, MEDEF...)  
Contre : 0  
Abstention : 7 (CGT, Sud-Education, SNIA-IPR-UNSA)  
NPPV : 6 (FO)

**Projet d'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « *Bioanalyse en laboratoire de contrôle qualité* » et Projet d'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « *Biotechnologie en recherche et production* »**

Ces textes accroissent la part du contrôle en cours de formation. La FNEC FP-FO ne prend pas part au vote.

**Résultat du vote**

Pour : 29 (UNSA, CFDT, CFTC, FCPE, APEL, FAGE, MEDEF...) Contre : 0  
Abstention : 21 (FSU, Sud-Education, CFE-CGC...)  
NPPV : 10 (FO, CGT...)